

Communiqué de presse

Perruques et cancer :

La Ligue vaudoise contre le cancer et l'AI Vaud alertent et renforcent l'information pour prévenir des abus

Lausanne, le 16 mars 2026 - La perte des cheveux causée par certains traitements oncologiques représente une épreuve pour de nombreuses personnes atteintes de cancer. Dans ce contexte de vulnérabilité, l'office de l'assurance-invalidité pour le canton de Vaud (AI Vaud) et la Ligue vaudoise contre le cancer (LVC) se mobilisent pour mieux informer la population et prévenir certaines pratiques abusives signalées récemment dans le domaine de la perruquerie médicale.

Conditions de remboursement des perruques médicales

Chaque année, l'AI Vaud traite plus de 850 demandes de prise en charge pour l'achat de perruques à usage médical. Le coût des perruques varie de CHF 300.- à CHF 3'000 selon la matière, la densité et les finitions.

Les assurances sociales suisses prévoient une prise en charge partielle des perruques prescrites lorsque la perte de cheveux est causée par une atteinte à la santé ou son traitement (par exemple radiothérapie ou chimiothérapie), et que cette situation entrave les contacts sociaux ou la vie publique. Pour les personnes en âge de travailler, l'AI octroie un montant annuel maximal de CHF 1'500.- pour l'acquisition d'une perruque, y compris l'adaptation et certains frais d'entretien. Pour les personnes retraitées (65 ans et plus), la prise en charge est de CHF 1'000.- au maximum par an. Un solde éventuel est à la charge de la patiente qui peut s'adresser à la LVC pour requérir, à certaines conditions, une prise en charge de ces frais.

Pour obtenir le remboursement de la perruque prévu par la loi, il convient de déposer une demande de moyens auxiliaires auprès de l'AI Vaud, accompagnée des pièces justificatives requises, notamment une ordonnance établie par un oncologue précisant le besoin de pouvoir bénéficier d'une perruque pour une durée minimale d'un an.

Abus signalés

Bien que l'achat des perruques s'effectue généralement sans encombre, l'AI Vaud et la LVC ont constaté, au cours des deux dernières années, la survenance d'abus préoccupants. Certains perruquiers ont demandé le versement de montants supérieurs au tarif usuel de perruques, sans remettre de quittance d'achat lors du paiement. Pire encore, malgré le versement du prix d'achat, ces perruquiers n'ont pas procédé à la livraison des perruques et sont devenus injoignables.

Ces abus entraînent des coûts supplémentaires pour les patientes, qui perdent les montants versés et doivent racheter une perruque auprès d'un autre fournisseur. De plus, le retard dans la réception de la perruque accentue leur détresse psychologique et leur isolement, déjà fragilisées par la maladie et les traitements.

Face aux préjudices subis, plusieurs patientes ont engagé des actions judiciaires à l'encontre des perruquiers concernés pour obtenir le remboursement des montants versés.

Rappels essentiels et recommandations

La LVC et l'AI recommandent aux patientes souhaitant acquérir une perruque de :

- Privilégier un fournisseur en Suisse, car les achats sur internet ou à l'étranger peuvent compliquer le suivi et entraîner des frais supplémentaires.
- Se méfier des pressions pour payer immédiatement, des acomptes élevés sans document écrit ou des fournisseurs difficiles à joindre.
- Exiger une facture ou quittance écrite avec les coordonnées complètes avant tout paiement important. L'AI exige que le prix figure sur un justificatif et que la facture soit signée par la patiente.
- Privilégier un paiement traçable (carte, virement, facture) plutôt que de payer en espèces.

Par cette prise de position conjointe, l'AI Vaud et la LVC réaffirment leur engagement à protéger les personnes touchées par le cancer, à renforcer l'information sur leurs droits et à prévenir toute forme d'abus à l'encontre de personnes en situation de fragilité.

Dans la pratique, les hommes sollicitent rarement une perruque. Toutefois, pour eux, l'AI peut exiger des conditions supplémentaires selon la situation.



Pour plus d'informations :

Ligue vaudoise contre le cancer

Chantal Diserens, Directrice LVC, +41 21 623 11 26

Office de l'assurance-invalidité pour le canton de Vaud

Olivier Barraud, Directeur AI Vaud, +41 21 925 24 24